

Ref : CA2025/24

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 AVRIL 2025

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION FEDER
RÉFÉRENCÉ FEDER-FSE-2127-2025-407330 POUR LE PROJET INTITULÉ « DISPOSITIFS D'APPUI
POUR LA PERSÉVÉRANCE ÉTUDIANTE À L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE »**

➡ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, réuni en sa séance
du **18 avril 2025** sous la présidence de **Monsieur Alexandre PÉRAUD**,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2, L.712-3,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne (Bordeaux-III),
Vu la délibération CA2023/56 du 10 novembre 2023,*

➢ *Après en avoir délibéré,*

➡ **DÉCIDE :**

Article 1 :

Le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne (UBM) décide d'approuver le dossier de demande de subvention FEDER référencé FEDER-FSE-2127-2025-407330 pour le projet intitulé « Dispositifs d'appui pour la persévérance étudiante à l'Université Bordeaux Montaigne ».

Article 2 :

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur d'académie de Bordeaux, Chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 18 avril 2025.

Membres présents	21
Membres représentés	14
Abstention (s)	0
Votants	35
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	35
Pour	35
Contre	0

Le Président,



Alexandre PÉRAUD.



28 AVR. 2025

Publié le :

Transmis à M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux :

28 AVR. 2025